

## **RISQUES ACTIVITES TEMPORAIRES (R.A.T.)**

Cette formule d'assurance permet d'octroyer les garanties des « Multirisque Adhérents Association » à des participants ou pour des activités occasionnel(le)s.

La cotisation est établie par nombre de jours et de participants.

### **INFORMATION COMPLEMENTAIRE**

#### **ACTIVITE EN SOIREE**

Si l'activité concernée se déroule en soirée, il est important de mentionner si elle se prolongera au-delà de minuit.

En effet, dans le cas contraire, un sinistre survenu à 2h00 du matin ferait l'objet d'un refus de prise en charge (dans la mesure où la date indiquée lors de la souscription ne correspondrait pas).